



Compte rendu de la rencontre APE - Mairie

du 10 avril 2015

Pour le bien des enfants, la mairie et l'APE ont toujours cherché à avoir un dialogue constructif. À notre demande, la mairie a reçu le vendredi 10 avril trois représentants APE élus dans les conseils d'écoles pour discuter de plusieurs points concernant notamment le personnel périscolaire et des aménagements aux abords des écoles.

Participants :

Mairie : Françoise Aubry (élue, vice-présidente de la Commission Enfance jeunesse), Corinne Tallon (employée, responsable du pôle Enfance Jeunesse) – Mme la maire Corine Sauvage était également présente lorsque nous avons abordé les aménagements des abords de l'école.

APE : Nathalie Collin, Anne Guilloteau et Olivier Frécon

Postes d'ATSEM :

L'école maternelle compte actuellement 4,5 postes d'ATSEM permanents pour 6 classes. Lors du dernier conseil d'école maternelle, la question de la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire avait été évoquée, et la mairie avait répondu que cela n'était pas prévu. Nous souhaitons savoir si la création de ce poste d'ATSEM est envisageable à l'avenir.

La mairie confirme que, pour des raisons budgétaires, aucune création ne sera possible, ni maintenant, ni en 2015-2016. Elle nous rappelle que, lorsqu'elle a soutenu la création d'une sixième classe en début d'année scolaire, elle avait prévenu que son budget ne lui permettrait pas de créer de poste d'ATSEM supplémentaire.

Cependant, une apprentie en CAP Petite Enfance (jusqu'en juin 2016) assure actuellement l'équivalent d'un demi-poste d'ATSEM. La mairie nous assure qu'elle souhaite à l'avenir renouveler les contrats des CAP petite enfance. Aussi, la mairie précise qu'elle fait en sorte d'assurer le remplacement de toute absence d'ATSEM.

Abri et préau :

Pour le confort des parents d'élèves de l'école maternelle lorsqu'il pleut, nous souhaiterions la création d'un abri devant l'école maternelle. La mairie va étudier cette possibilité, et nous tiendra informé de sa réponse selon le coût et la faisabilité.

Le préau de l'école élémentaire avait été très fortement endommagé suite à la tempête de juillet 2013. À notre question concernant l'avancement des travaux, la mairie indique que le retard fait suite à un litige entre l'assureur, le constructeur et la mairie. La mairie met tout en œuvre pour que les travaux soient réalisés pour la rentrée 2015.

Gestes de premiers secours :

Nous demandons ce qu'il en est de la formation aux gestes de premiers secours du personnel périscolaire, et de la gestion des chocs allergiques (chocs anaphylactiques). La mairie précise que tout le personnel communal reçoit une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail), et que celle-ci est renouvelée tous les deux ans. Par contre, le personnel ne reçoit pas de formation spécifique aux chocs anaphylactiques. La mairie réfléchit à la possibilité de cette formation spécifique.

Concernant la formation des enfants, la mairie rappelle que chaque année les enfants de CM2 reçoivent au mois de juin une formation aux gestes de premiers secours, avec remise de diplôme, et qu'elle est intégralement financée par la mairie (55 € par enfant).

D'autre part, la mairie et l'APE sont d'avis que la présence d'un défibrillateur au niveau du gymnase de l'école serait souhaitable. Cependant, la mairie nous informe qu'elle n'en a pas prévu l'achat pour l'instant. Il y en a trois sur la commune (au niveau du local jeunes, du stade de la vallée et à la Maison de la forêt), et le vol récent de celui du local jeunes n'encourage pas la mairie à l'acquisition d'un défibrillateur supplémentaire.

Par ailleurs, concernant « les bobos » pouvant intervenir en cours de journée, la communication entre les enseignants, les services périscolaires et les parents est assurée par Ingrid SOREAU.

TAP (Temps d'Activités Périscolaire) :

Nous signalons que certains parents souhaiteraient connaître le nom des intervenants lors du choix de l'activité pour leur enfant. La mairie répond qu'il s'agit d'une volonté de leur part de faire en sorte que le choix soit uniquement fonction de l'activité, d'autant plus que l'intervenant peut parfois changer.

Concernant le bilan de cette première année, la mairie nous informe qu'un nombre significatif d'enfants assistent aux TAP. Aussi il y avait 168 enfants inscrits lors du premier cycle, 131 enfants inscrits lors du second cycle, et 145 enfants inscrits lors du troisième cycle. Les associations ont bien joué le jeu, ce qui a permis de proposer 17 activités pour les enfants de l'école maternelle et 23 pour ceux de l'école élémentaire, dont la moitié assurée par des associations.

Aménagements des abords de l'école :

Historique : suite à plusieurs demandes de l'APE d'aménagements des abords de l'école, une « Commission sécurité » avait été créée en 2013, regroupant la mairie et des représentants des parents d'élèves. Il s'agissait de discuter et faire des propositions sur ce sujet. Cette commission s'était réunie deux fois, les 3 avril et 7 mai 2013. Certaines idées évoquées lors de ces réunions ont ensuite vu le jour, comme la création du chemin piéton rue de l'Ancien Porche devant les voitures garées en face de l'école, ainsi que la mise en place de plots en bois entre l'école et le parking des trois barreaux. Bien d'autres aménagements avaient été évoqués, et nécessitaient une étude de faisabilité. En particulier, des projets pour la rue de l'Ancien Porche, partie boulangerie, avaient longuement été discutés. Nous souhaitons faire le point sur ces projets.

La mairie nous annonce qu'elle envisage de déplacer le passage piéton existant afin de créer un cheminement piéton qui contournerait le parking du groupe scolaire en longeant les vestiaires foot. Sa réalisation est espérée pour la rentrée 2015. Il s'agissait d'une demande de l'APE évoquée lors de la commission sécurité.

Un autre aménagement souhaité par l'APE et discuté il y a deux ans était la création d'un chemin piéton rue de l'Ancien Porche, derrière le muret longeant l'école. Une réflexion est engagée par la mairie pour étudier un cheminement piéton entre l'école et la rue de l'ancien porche. Pour des raisons budgétaires, aucun délai n'est donné pour l'instant par la mairie.

En lien avec Montapatte, l'APE avait également demandé que soit sécurisé une partie du trajet Montapatte de La Gravière entre le rond-point de la pharmacie et le chemin du puits de la vallée afin de ne plus longer la voie. La Mairie s'est engagée sur la réalisation d'un cheminement piéton au niveau de l'aire de jeu afin d'éviter cette portion d'itinéraire.

Aménagements rue de l'Ancien Porche, partie boulangerie des Lys :

En 2013, il s'était avéré que l'aménagement de cette partie de la rue était fortement souhaité, tant par la mairie que par l'APE. La commission sécurité s'était heurtée à plusieurs problèmes. Par exemple, la mise en place de ralentisseurs est exclue à cause des nuisances sonores qu'ils provoquent, en particulier de nuit, et des habitations donnant sur cette rue. La présence d'un commerce interdit également certains types d'aménagements. L'idée était alors de créer un large chemin piéton. Cependant, la mairie nous avait avertis plus tard qu'il nous faudrait patienter pour que des travaux aient lieu car le coût des travaux évoqués, en apparence modestes, s'était avéré élevé. La commune voulait réfléchir à un aménagement plus global.

Un comptage des voitures était également prévu rue de l'Ancien Porche, dont le résultat a donné 1095 voitures par jour ouvré côté boulangerie, et 1177 voitures par jour ouvré devant l'école.

La commune nous a confirmé que l'aménagement du centre bourg et en particulier de cette rue reste une priorité. Il est envisagé de passer cette portion de la rue de l'Ancien Porche en voie partagée (« zone de rencontre » limitée à 20km/h où les piétons sont prioritaires). De plus, divers changements de revêtements de chaussée et une signalisation adaptée inciteront les voitures à aller lentement, dès l'entrée de cette zone.

Autres informations données sur les aménagements, indépendantes de la commission sécurité :

Un panneau d'interdiction de tourner à gauche (aux horaires d'entrée et de sortie d'écoles) sera prochainement positionné à la sortie du parking du groupe scolaire afin de fluidifier les entrées et sorties du parking.

Afin de faciliter également la circulation le matin, l'arrêt de bus « Ecoles » situé rue de l'ancien porche sera supprimé.

Aucun traçage des places pour le parking côté rue des Trois Barreaux n'est envisagé. En effet, étant donné la configuration du parking, un tel traçage fait selon la réglementation en vigueur entraînerait une diminution du nombre de places.

La commission aménagement du territoire et cadre de la vie se réunira au mois de mai pour étudier l'ensemble des aménagements évoqués ci-dessus, et nous devrions alors en savoir plus sur les délais.

Contacts : Nathalie Collin : nathcollin@yahoo.fr, Anne Guilloteau : anne.guilloteau@sfr.fr, Olivier Frécon : frecon@orange.fr

Page web : <http://ape-montamise.over-blog.fr>

[un nouveau site est en construction : <http://a-p-e-de-montamise.webnode.fr>]